N° 3124 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 3 Janvier 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Élections Sénatoriales du Nord

SCRUTIN DU 3 JANVIER 1897

CANDIDATS DU CONGRÈS RÉPUBLICAIN:

MM.
CLAEYS, sénateur sortant
Th. DEPREUX, id.
Alfred GIRARD, id.
Maxime LECOMTE, id.
Géry LEGRAND, id.
TRYSTRAM, id.
DUBOIS, député de Douai.

A bas la boulange!

C'est à ce cri que les délégués sénatoriaux marcheront demain au scrutin.

C'est à ce cri qu'ils infligeront à la réaction cléricale-boulangiste qui a l'audace de reprendre l'offensive une nouvelle et écrasante défaite.

Car c'est la Boulange elle-même qui reparaît sur la scène politique.

Ce sont les revenants du boulangisme qui sortent de la tombe où l'on pensait que le suffrage universel les avait pour jamais enterrés, et qui osent encore affronter la lutte contre les républicains.

Des sept candidats de la liste cléricale, quatre, MM. Dumont, Bouilliez, Rogez et Dehau, s'illusionnent sont pas tout à fait des nouveaux venus dans les luttes politiques. n'y ont du moins pris part que depuis quelques années, alors que les ennemis de la République commençaient déjà à dissimuler leur drapeau.

Trois d'entre eux, au contraire, ont été députés. Et ceux-là nous pouvons les juger non plus sur des paroles, mais sur leurs actes.

Et ce sont eux, est-il besoin de le dire, qui donnent à la liste son véritable caractère : ce sont eux qui représentent les véritables idées de ces sept candidats qui s'affublent hypocritement de l'étiquette *républicaine-libérale*.

Or, que voyons-nous ?

C'est que ces trois anciens députés, MM. Morel, Déjardin-Verdinker et Lefèvre-Pontalis ont toujours siégé à la Chambre parmi les plus ardents adversaires de nos institutions républicaines; c'est qu'ils ont toujours combattu, avec acharnement, avec un parti-pris systématique, tous les ministères républicains, même les plus modérés; c'est qu'ils ont invariablement voté contre toutes les lois démocratiques qui constituent aujourd'hui le patrimoine de la République.

Et nous constatons plus encore.

Nous constatons que ces trois prétendus républicains libéraux sont trois anciens boulangistes, qu'ils ont tous les trois marché contre la République sous la bannière du général Boulanger, et que c'est la revanche de la Boulange qu'ils viennent tenter aujourd'hui, en appelant aux électeurs sénatoriaux du suffrage universel qui les a condamnés et flétris.

Ce Lefèvre-Pontalis est le même qui, candidat dans l'arrondissement d'Avesnes contre le regretté républicain Hiroux, était qualifié par la boulangiste *Cocarde*, de Paris, « *le vaillant défenseur du général Boulanger à la tribune de la Chambre.* »

M. Déjardin-Verkinder est le candidat boulangiste de 1889 dans l'*arrondissement* de Cambrai, contre l'honorable M. Narcisse Petit. Et c'est lui qui dans une réunion publique qu'il avait organisée à Catillon, le 10 septembre de cette même année 1889, se plaçait sous le patronage du général Boulanger et se répandait en invectives contre le Sénat, coupable d'avoir condamné les chefs de la Boulange.

Et voilà les hommes que la *Dépêche* et la *Vraie France* nous représentent comme les défenseurs du Sénat, comme les gardiens de ses prérogatives et de ses droits!

Mais ces prétendus partisans irréductibles du Sénat « tel qu'il existe », selon l'expression de l'*Echo du Nord*, sont trois anciens révisionnistes. Candidats, ils réclamaient, en 1889, la révision de la Constitution par une Constituante, selon la formule du général Boulanger. Députés, deux d'entre eux, MM. Morel et Lefèvre-Pontalis l'ont votée, en avril 1888, malgré l'opposition de M. Tirard, alors premier ministre du cabinet, dont ce vote entraîna la chute.

Veut-on mieux connaître ces pseudo-libéraux ?

Voici encore quelques-uns de leurs votes.

MM. Morel et Lefèvre-Pontalis ont voté *contre la liberté des funérailles, contre l'Exposition de 1889, contre la loi militaire.*

Ils votèrent pour l'amendement de M. Reille qui rétablissait le remplacement militaire moyennant finances.

La *Vraie France* voudrait nous voir, au lieu d'attaquer ses candidats, discuter leur programme et leurs idées.

Mais que valent des déclarations plus ou moins sincères et un programme de circonstance auprès de ces actes si probants, si concluants?

En regard de ce passé réactionnaire et boulangiste des candidats de la *Croix*, que les délégués sénatoriaux mettent le passé des candidats républicains, passé de luttes républicaines, d'attachement invincible à la cause de la démocratie et de la liberté, passé où nos adversaires eux-mêmes ne sauraient relever aucune tache, aucune défaillance.

Et ils pourront mesurer la distance qui sépare les véritables républicains, sincères et convaincus, de ces républicains d'occasion, *improvisés pour les besoins* de la tactique électorale, et qui, anciens monarchistes et anciens boulangistes, ne représentent pas autre chose que les vieilles haines des anciens partis contre nos institutions libérales et démocratiques.

Electeurs sénatoriaux, au scrutin!
Et à bas la Boulange!

Georges ROBERT.

LA « DÉPÊCHE » DÉSAVOUÉE
par M. Bouilliez

Avec sa coutumière habileté, trop souvent exempte de scrupules, la *Dépêche* avait essayé de faire bénéficier son candidat clérical, M. Emile Bouilliez, de la légitime réputation dont jouit son beau-frère, M. Achille Bouilliez, sénateur républicain du Pas-de-Calais.

Le journal clérical comptait beaucoup sur cette petite manœuvre pour jeter quelque confusion dans l'esprit des délégués sénatoriaux et pour leur faire croire qu'il existait quelque similitude entre les opinions de M. Emile Bouilliez et celle de M. Achille Bouilliez, qui est un républicain modéré, mais très ferme et très sincère.

Malheureusement pour notre confrère, l'honorable sénateur n'a pas consenti à se prêter à ses trop habiles combinaisons.

Et voici la protestation qu'il lui a hier adressée :

Izel-les-Hameau, 31 décembre.

Monsieur le Directeur de la *Dépêche*,

Je vois dans le numéro du 30 décembre de la *Dépêche* que vous faites figurer mon nom dans la notice consacrée par vous à un de vos candidats, M. Emile Bouilliez.

Je le regrette vivement.

Il se peut que M. Emile Bouilliez soit mon beau-frère, mais à la suite du règlement d'affaires, à propos de la succession et du testament de ma belle-mère, ma femme et moi avons rompu toutes relations avec lui et nous ne le connaissons plus.

Je suis d'ailleurs un vieux républicain sans épithète, n'ayant rien de commun avec M. Emile Bouilliez. Je serais désolé qu'aucune confusion fut établie entre nous et que la faible notoriété dont je jouis peut-être dans la région du Nord pût nuire à mes anciens collègues et aux de la liste républicaine.

J'attends de votre courtoisie l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro et vous prie d'agréer, monsieur le directeur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma haute considération.

Achille BOUILLIEZ,
Sénateur du Pas-de-Calais.

Nous le répétons : M. Bouilliez est un républicain modéré qui marche au Parlement, avec ses collègues, MM. Camescasse, Ringot, Ribot, Jonnart, Boudenoot, Georges Graux.

Sa protestation n'en est que plus significative, et montre quels sentiments éprouvent tous les républicains, sans exception, à l'égard des candidats cléricaux-boulangistes de la *Croix* et de la *Vraie France*.

Ajoutons que dans la lettre particulière qu'il nous adresse pour nous communiquer le texte de sa protestation, M. Bouilliez nous dit :

« Je souhaite plein succès à mes amis qui figureront sur votre liste, et j'espère que dimanche prochain les électeurs du Nord les enverront tous au Sénat. »

Nous pouvons assurer à M. Bouilliez que ses vœux seront dimanche entièrement exaucés.

RÉVOLUTIONNAIRES !

Cette fois, ça y est !

Jusqu'ici les feuilles cléricales n'avaient encore qualifié les candidats du Congrès républicain que de « radicaux » et de « socialistes ».

A la veille du scrutin, la *Vraie France* a cru devoir aller jusqu'au bout de sa pensée. « Les candidats du *Progrès du Nord*, dit-elle, appartiennent à la secte révolutionnaire. »

Et le *Figaro*, à Paris, donnant la réplique à la presse cléricale du Nord, dénonce également M. Vel-Durand comme un « révolutionnaire », et présente à ses lecteurs les candidats de la *Croix* sous ce vocable : « candidats progressistes. »

Ainsi, voilà qui est convenu :

Les candidats réactionnaires-cléricaux sont Libéraux pour la *Dépêche* ;
Conservateurs, pour la *Vraie France* ;
Catholiques pour la *Croix* ;
Boulangistes, pour le *Nord-Maritime*;
Progressistes, pour le *Figaro* ;
Quant aux candidats du Congrès, ce sont des radicaux-socialistes-révolutionnaires!

Mais alors, comment faut-il appeler les candidats du parti ouvrier et du *Réveil du Nord*.

La *Vraie France* serait bien aimable de nous tirer, sur ce point, de notre perplexité.

A propos de statistique

La *Dépêche* qui qualifie nos candidats de *lampions*, sans doute pour faire croire que les siens sont des soleils, raconte gravement que c'est dans un but de rapprochement au second tour de scrutin avec le *Réveil*, que nous avons publié une sorte de statistique des condamnations encourues, en 1896, par des membres de notre beau clergé de France.

Qu'est-ce que le second tour de scrutin vient faire dans cette chronologie judiciaire ?

Mystère.

Il paraît d'autre part, que plusieurs affaires relevées par nous *sont inexactes*.

C'est ainsi qu'un sieur Mivelaz, signalé dans notre statistique comme « ex-frère des écoles chrétiennes » était dit la *Dépêche* « concierge dans une maison de commerce ».

Nous ne voyons pas trop où cela démontre l'inexactitude de notre mention.

Avoir été frère de la doctrine chrétienne n'indique point qu'on ne peut point être plus tard concierge.

Le dialecticien de la *Dépêche* nous paraît un peu malade.

Les fêtes du nouvel an, sans doute.

Simple réponse

La *Dépêche* reproduit la question suivante posée par l'*Echo du Nord* (il paraît que ce dernier n'est pas tout-à-fait mort) :

« Est-il vrai qu'une entente aura lieu, au deuxième tour de scrutin, entre les socialistes du *Réveil* et les radicaux du *Progrès* ? Nous posons la question et l'on conviendra qu'elle a son importance.

» Ce n'est pas entre le premier scrutin et les scrutins de l'après-midi qu'il sera temps de renseigner les électeurs. C'est tout de suite et très clairement qu'il convient de leur dire ce qu'il y a de vrai dans le bruit qui court d'une entente avec les socialistes. »

Nous pouvons dire à nos confrères, l'un portant *l'autre, qu'il n'y a pas un mot de vrai* dans cette petite insinuation.

Et la raison en est bien simple, comme tous les candidats du Congrès républicain passeront au premier tour de scrutin, il est bien inutile pour eux, de se préoccuper de ce qu'ils feront au second.

Rectifions

Il paraît, d'après ce que dit la *Dépêche*, que nous avons commis deux graves erreurs au sujet de MM. Dehau et Dumont, candidats sénatoriaux patronnés par la *Croix du Nord* et aussi par toutes les feuilles à la dévotion de l'archevêché.

Nous avons fait de M. Dehau, un homme décoré par Sa Sainteté le Pape.

Erreur. Il n'est pas du tout décoré.

Il n'est encore que postulant.

Le pape attend sans doute que ce marguillier *renforcé* soit sonneur pour ils faire entrer dans les ordres... paraît.

Quant à M. Dumont, nous l'avons envoyé à Rome.

Il n'est allé qu'à Milan, n'ayant pas eu le temps d'aller à Jérusalem.

La Dépêche voit que nous rectifions sans la moindre hésitation.

Du reste, décoré ou non, revenant de Milan ou de Pontoise, cela n'empêchera pas MM. Dehau et Dumont de rester sur le carreau, à l'élection sénatoriale de demain.

Ils pourront alors consacrer tout leur temps au conseil de fabrique de leur paroisse respective, d'où la *Dépêche* traite cruellement de vaches enragées.

Pas d'équivoque

Nous lisons dans la *Dépêche* :

« Il faut que l'élection se fasse loyalement, que les masques *tombent et que les candidats* portent chacun l'étiquette qui leur convient. »

On croirait vraiment en lisant ces lignes, que les candidats du Congrès républicain cherchent à dissimuler leurs idées et déployent des finesses machiavéliques pour duper le corps électoral.

La *Dépêche* ne manque pas d'imagination en soupçonnant nos candidats de se livrer à des manœuvres de ce genre, mais notre excellente censeur oublie une chose.

C'est que nos candidats ne sont point des lanternes.

Ils ne sont point, au passé politique, tous ont affirmé leurs opinions de la façon la plus nette, la plus claire en maintes circonstances.

Ce qu'ils étaient hier, ils le seront demain, et chacun sait ce qu'ils étaient.

Républicains de la veille, ayant pendant de longues années mené le bon combat contre toutes les réactions, le corps électoral n'a jamais trouvé devant lui des candidats se présentant sous un jour plus lumineux.

Il n'y a pas chez nous de masques à arracher.

On n'en pourrait pas dire autant de certains candidats de la *Dépêche* qui se présentent, paraît-il, pour la circonstance, d'un faux nez de libéralisme tout-à-fait ocre jaune.

Il est vrai que ce nez, ils se l'étaient ajusté dans l'espoir que que l'*Echo du Nord* aurait pu les patronner.

Mais la vieille gazette ayant manqué de souffle, la *Dépêche* a ramassé quelques uns des postulants et la *Croix* également, ce qui va probablement obliger les candidats réactionnaires à mettre leur cocarde à la détrempe afin d'en atténuer encore les couleurs.

Et c'est la *Dépêche* qui crie : Bas les masques ! Pas d'équivoque !

On ne manque pas d'aplomb dans le camp sacro-saint.

CONTREFAÇON

Une étrange nouvelle nous parvient. Nous aurions prochainement à rendre compte d'un procès sensationnel en contrefaçon : Lucien Millevoye, ancien *député*, contre Déjardin-Verkinder, ancien *député*. Sujet : L'alliance russe. On parle d'interventions encore plus sensationnelles : le prince d'Orléans et aussi le prince Victor.

Libéraux et Sectaires

Sous ce titre, notre confrère et ami Tubert publie, dans *l'Avenir*, de Dunkerque, un excellent article dont nous reproduisons le passage suivant :

Au surplus, il faut en finir avec ces qualifications de fantaisie dont usent nos adversaires pour mauer à bien leur tentative d'escroquerie *politique*.

A les entendre, ils sont des *républicains*, des *libéraux* et nous sommes des *sectaires* qui ne pensons qu'à les opprimer !

Nous avons pris position contre eux la liberté de réunion, la liberté de la presse, nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux*.

Nous avons défendu contre eux les droits et l'indépendance de l'Etat laïque quand ils voulaient nous imposer, au Seize-Mai, le gouvernement des curés : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous avons lutté contre eux pour sauver la République qu'ils tentaient d'escamoter à leur profit, en exploitant la popularité du général Boulanger : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous respectons leurs croyances qu'ils maintiennent à leur gré, tandis qu'ils insultent à nos convictions : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous les laissons tranquillement vaquer aux cérémonies de leur culte ; ils nous obligeraient — s'ils en avaient le pouvoir — à nous soumettre aux mêmes pratiques : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous nous découvrons devant leurs enterrements religieux ; ils bavent sur les cercueils de ceux qui ont refusé leur ministère : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous voulons l'école neutre, laissant au prêtre, au pasteur ou au rabbin le droit entier de catéchiser dans leurs divers temples quiconque le désire : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous n'acceptons pas que leur enseignement se fasse dans des classes qui peuvent se trouver des enfants de culte différent — ce ne voulant aucun culte — respectant ainsi d'une façon absolue la liberté de conscience : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Nous voulons la stricte application des Droits de l'Homme, la liberté de chacun n'étant limitée que par celle du voisin. Ils veulent tenir le monde en tutelle et vivre grassement, de privilèges aux dépens d'autrui : nous sommes des *sectaires*, ils sont des *libéraux* !

Le parallèle pourrait continuer encore longtemps, mais il n'est pas nécessaire de le poursuivre pour que le public sache de quel côté sont les *sectaires* et de quel côté les *libéraux*.

Inutile de chercher à duper les électeurs par l'abus de ces vocables habilement intervertis. Le peuple est aujourd'hui éclairé et sait se guider lui-même. Les délégués sénatoriaux notamment *resteront* inaccessibles aux tentatives de captation de votes dont ils sont actuellement l'objet de la part des cléricaux.

Entre des *sectaires* comme nos candidats et des *libéraux* comme ceux de la *Croix du Nord*, leur choix n'est pas douteux.

Alexandre TUBERT.

M. CLAEYS

L'*Avenir*, de Dunkerque, fait justice ainsi qu'il suit des attaques de l'*Echo du Nord*, contre l'honorable M. Claeys :

« Si nous n'avons pas été surpris de voir la candidature de M. Claeys combattue par l'*Echo du Nord* comme sont, en ce moment, combattus par ce journal celles des autres candidats choisis par le Congrès républicain, *les motifs allégués par l'Echo du Nord* contre la candidature de l'honorable M. Claeys sont tellement contraires aux faits que nous tenons à les relever.

» Nous aurons ainsi l'occasion de faire ressortir, une fois de plus, combien est inexplicable, la conduite de l'*Echo du Nord* contre de vaux républicains qui avait toujours soutenus jusqu'ici.

» M. Claeys, d'après l'*Echo du Nord*, est, paraît-il, un homme qui jouit cette qualité, d'excellent conseiller général, mais qui, ne voyant pas au-delà des horizons de Bergues, *cherche un poste d'un seul canton son mandat de sénateur.* »

Ainsi, pour le journal de M. Dubar, chaque fois que l'honorable M. Claeys vouait au Sénat une loi d'intérêt général, qu'il votait par exemple nos nouveaux tarifs douaniers et qu'il les défendait devant la Commission des Douanes dont il faisait partie, M. Claeys, contrairement à tous ses autres collègues, exerçait exclusivement au profit du canton de Bergues son mandat de sénateur.

L'accusation a pour tel moment bizarre aux adversaires eux-mêmes de M. Claeys, que nous a insinuées par l'un longtemps sur en poste.

Si M. Claeys défend avec énergie et ténacité les intérêts de la ville de Bergues dont il est le maire depuis 16 ans et s'il défend avec la même énergie et la même ténacité les intérêts du canton qu'il représente depuis 1889 au Conseil général, nous avons cru jusqu'ici que M. Claeys, bien loin d'en devoir être blâmé, devait en être au contraire louer comme l'on louait jusqu'à ces dernières mois l'*Echo du Nord* lui-même. Cela prouve tout simplement que l'honorable sénateur sortant est de ceux qui, en sollicitant un mandat, ne sollicitent pas seulement des honneurs et des satisfactions d'amour-propre.

Il est d'autant plus surprenant que ce soit l'*Echo du Nord* qui ait cru devoir porter sur M. Claeys un pareil jugement que l'*Echo du Nord* connaît aussi bien que nous les services que M. Claeys a rendus à l'agriculture du Nord et tout particulièrement à l'élevage de notre région.

L'*Echo du Nord* sait bien que M. Claeys est à coup que M. Claeys, pour défendre les intérêts agricoles de notre région, a créé un comice agricole des plus importants, en groupant autour de lui, non seulement des cultivateurs du canton de Bergues, mais du pays flamand tout entier, que c'est sous l'initiative et la direction de ce même M. Claeys que ce Comice a fondé et organisé un livre généalogique pour toute la race bovine du département du Nord, que ce livre a rendu, rend et est appelé à rendre à tous les éleveurs des deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck des services considérables que l'*Echo du Nord* se plaisait à reconnaître, il n'y a pas bien longtemps encore.

Ce ne sont pourtant pas les difficultés qui ont manqué au début !

Alors que M. Claeys, écartant tout esprit de parti et de clocher, faisait valoir qu'un Hard-book n'avait chances de réussir et d'être utile qu'à la condition de pouvoir grouper toutes les bêtes de race pure du pays flamand, des hommes politiques de l'arrondissement d'Hazebrouck et qui n'appartiennent pas au parti républicain voulaient créer un Herd-book spécial pour leur arrondissement, risquant ainsi de détruire une œuvre qui ne pouvait vivre qu'à la condition d'être acceptée par les intéressés des deux arrondissements.

L'accord s'est heureusement fait près à peu et aujourd'hui ce Herd-book flamand fonctionne sous la surveillance d'une Commission qui comprend des cultivateurs de nos deux arrondissements.

Voilà comment M. Claeys ne sert que les intérêts du canton de Bergues !

Le dévouement de M. Claeys aux intérêts agricoles de notre région tout entière est d'ailleurs si justement apprécié que, c'est au milieu des applaudissements de tous les éleveurs présents, que le 31 juillet 1893, à l'occasion du premier Concours spécial, M. Tisserand, l'ancien Directeur général du ministère de l'agriculture, proclamait que : « M. Claeys avait, une nouvelle fois, bien mérité de tous les agriculteurs flamands ».

L'éloge d'un homme aussi compétent que M. Tisserand nous paraît avoir au moins autant d'importance que le blâme électoral de l'*Echo du Nord*.

Du reste, ce n'est pas seulement au Comice agricole de Bergues que l'honorable M. Claeys a eu l'occasion de prouver son attachement à l'agriculture du département du Nord.

Il existe dans notre département une très importante association agricole qui porte le nom de « Société des Agriculteurs du Nord ». Cette société ne s'occupe pas simplement des intérêts du canton de Bergues. L'*Echo du Nord* doit le savoir, puisque *son directeur, M. Dubar, l'a présidée.*

Or, M. Claeys, a eu l'honneur lui aussi, de la présider. Il fut même élu, nous a-t-on dit, contre M. Dubar. M. Dubar, n'en a certainement pas gardé rancune à M. Claeys, mais ce choix prouve qu'on peut défendre les intérêts agricoles du département du Nord tout en défendant les intérêts d'un ville dont on est le maire et d'un canton dont on est le Conseiller *général*.

C'est ce que l'*Echo du Nord* pensait en 1888 ; c'est ce que nous pensons encore en 1896.

Hier et Demain

Toute fin d'année est un tournant de route : d'un côté, dans le lointain, nous oublions pourtant, s'estompent, atténuées déjà, les figures aimées et disparues.

Sur la route parcourue, une brume s'élève, légère d'abord, puis plus opaque, nuage marant l'horizon. Tout cela est formé de nos regrets, de nos labeurs, de nos joies et de nos espérances. A chaque pas, nous avons laissé un peu de nous ; un peu de notre être est resté suspendu aux branches des buissons qui bordaient le chemin : illusions envolées, faits accomplis, deuils cruellement ressentis ; toute la vie avec ses joies et ses douleurs compensées ; tout l'effort humain aboutissant au piétinement, et, au dessus de tout, unique but et unique consolation, le joie d'aimer qui est l'oubli momentané de notre impuissance, puisqu'elle est la source de la vie.

Tout cela, c'est hier. Pour les uns, c'est l'heure heureuse qui est envolée, c'est la sensation rapide déjà disparue dans laquelle on aurait voulu s'abîmer c'est la coupe que l'on a touchée des lèvres et qu'on a laissé choir de ses mains débiles ; pour les autres, ce sont les étapes lentement, péniblement, lourdement parcourues, le fait au dos ; toujours succédant aux jours dans l'uniformité triste et implacable du travail mercenaire et meurtrier sans un rayon, sans amour ; les dents qui mordent, les injustices qui étouffent et la moutée sous le fouet de la nécessité, sans une halte, sans un repos, vers le but final : l'incertain !

Tout cela, c'est hier. Alors, avant de franchir l'espace — si court hélas — qui le sépare du demain, on s'arrête et, après avoir jeté un regard joyeux ou attristé sur le chemin que l'on quitte, on veut, poussé par l'éternel espoir, embrasser du regard, l'au, dans un large regard, celui que l'on va parcourir : mais, de ce côté l'horizon est fermé : c'est demain. C'est la vie. Hier et demain se confondent dans l'éternel recommencement. La *somme de joies et même; elles* sont malheureusement inégalement réparties, ce qui nous indult à une douce et résignée philosophie.

La nature elle-même a voulu la joie que parcimonieusement et inéquitablement ; elle a voulu que la douleur fut une loi immuable, sans règles tracées, sans compensation, lourde aux uns, légère aux autres, frappant au hasard dans le tas, avec, comme excuse, une main invisible qui la conduit.

Mais qu'importe, dirons-vous. Le moment n'est pas de s'attarder dans des regrets vains et puérils. Des devoirs urgents nous rivent, la tâche journalière nous est donnée lorsqu'elle est soutenue par l'idée du bien que nous répandons autour de nous. Espérons toujours, quand même, aux lendemains meilleurs. Ne demandons pas trop à la vie si nous voulons réellement en jouir.

Contentons-nous de notre part de bonheur si minime qu'elle soit ; car, jour qui sait en contrairie de pas la vie est supportable. Donc, espérons, car l'illusion est le haschisch suprême qui endort l'homme dans le rêve magnifique, et la rêve c'est encore ce qu'il y a de meilleur dans la vie.

O. Norès.

Nos Dépêches

SOUHAITS DU CZAR
au Président de la République

Paris, 1er janvier :

Le président de la République a reçu le télégramme suivant :

Tzarkoie-Sels, palais, 31 décembre, 9 h. 21 soir. Paris, à son excellence M. Félix Faure, président de la République Française.

A l'occasion du renouvellement de l'année, je tiens à vous offrir mes sincères félicitations et à vous exprimer autant de la part l'impératrice que de la mienne, les meilleurs vœux pour la prospérité de la France. Parmi les vœux les plus agréables de l'année qui vient de s'écouler celui des quelques jours pleins de charmes passés dans votre belle patrie restera ineffaçable.

Signé : NICOLAS.

Les croix du 1er janvier

Paris, 1er janvier. — On assure que le ministre des travaux publics aurait décidé de renvoyer ses nominations dans la Légion d'honneur après le vote du projet augmentant le nombre des croix. M. Turrel dispose actuellement d'un chiffre trop restreint pour les besoins de son administration. M. Rambaud a déjà pris, comme on le sait, une décision analogue en ce qui concerne l'instruction publique.

L'Interpellation Carnaud

Paris, 1er janvier. — Le gouvernement est paraît-il, disposé à ne pas répondre à l'interpellation que M. Carnaud, député socialiste de Marseille, veut lui adresser, à propos de la nomination de M. Doumer comme gouverneur général de l'Indo-Chine. Il demanderait le renvoi à un mois qui, dans ce cas, serait certainement voté.

LA TAXE MILITAIRE

Paris, 1er janvier. — Au début de la dernière session parlementaire, M. Guillemet avait annoncé son intention d'interpeller le gouvernement au sujet de la taxe militaire. Le député de la Vendée voulait protester contre la pétition émise par l'Administration des contributions directes de faire payer la taxe aux soldats de la classe 1894 que le général Mercier, alors qu'il était ministre de la guerre, avait momentanément envoyés en congé pour des raisons d'économie budgétaire.

Le ministre des finances ayant nommé depuis lors une commission extra-parlementaire chargée d'étudier un projet de révision de la législation sur la taxe militaire, M. Guillemet ne dépose si demande d'interpellation. Cette commission, qui comprend des membres du parlement, de hauts fonctionnaires de l'administration des finances, des conseillers à la cour des comptes, s'est mise aussitôt à la besogne.

Plusieurs propositions lui ont été soumises, qu'elle examine en ce moment. M. Guillemet, notamment, qui est l'un des représentants de la Chambre dans la commission, a saisi celle-ci d'un texte modifiant profondément le système en vigueur. Ce texte n'est malheureusement pas aussi étudié pour servir de base aux travaux des commissaires. C'est ainsi que M. Guillemet propose qu'on ne tienne plus compte dans le calcul de la taxe de la côte personnelle des accidents au-delà du premier degré et demande la suppression de l'amende équivalent au double de la taxe imposée aux débiteurs lorsque celle-ci n'est payée dans le délai de trois mois.

Or, ces deux dispositions sont abrogées depuis quatre ans déjà. L'administration avait elle-même reconnu que la seconde était contraire aux règles admises en matière de contributions directes.

M. de Lasteyrie, député de la Corrèze, qui fait également partie de la commission extraparlementaire, propose de son côté, la suppression absolue de la taxe militaire. Il est peu probable que sa proposition soit adoptée, car elle ferait perdre une somme assez importante au Trésor.

Actuellement, la taxe rapporte environ 5 millions, mais ce chiffre ira en augmentant pendant un certain nombre d'années, car la taxe n'est applicable qu'aux jeunes gens ayant tiré au sort sous l'empire de la loi de 1889. Chaque classe appelée à l'activité produit une augmentation de 600.000 fr. et quand la loi battra son plein c'est une somme de 12 à 13 millions qu'encaissera le Trésor et à laquelle notre situation budgétaire ne permet guère de renoncer.

La commission a terminé ses travaux, ne sera pas en mesure de présenter son projet assez tôt pour que la réforme de la législation sur la taxe militaire puisse être incorporée dans la loi de finances de 1897, mais cette réforme sera certainement accomplie pour l'exercice suivant.

T. H.

Trois français expulsés d'Alsace

Paris, 1er janvier. — Trois jeunes gens, les petits-fils de M. de Witt, le député du Corbeau, qui sont tous les trois des petits enfants de Schlumberger, le membre de l'Institut, s'étaient rendus à y a trois jours à Guebwiller, en Alsace, dans la propriété de M. Schlumberger.

Ils avaient eu le soin de se munir de passeports et de permis en règle.

Malgré cette précaution, ces jeunes gens vient-ent d'être expulsés de territoire allemand et ont été contraints de rentrer précipitamment à Paris.

Voici à ce sujet quelques détails que M. de Witt donnés à un de nos collaborateurs :

MM. Jean, Conrad et Daniel Schlumberger, *fils du grand industriel de Guebwiller, sont âgés* de vingt, dix-huit et seize ans.

Les deux premiers ont opté depuis pour la nationalité française ; l'option du dernier date de deux mois.

Ces jeunes gens ont l'habitude, tous les ans, de se rendre à Guebwiller à l'occasion des fêtes du nouvel an.

Une fois en Alsace, afin d'être parfaitement en règle, ils faisaient au préalable une demande de séjour de quinze jours, demande qui était généralement réduite à dix.

Cette année, ils reçurent la même démarche, mais ils reçurent l'ordre de l'autorité allemande d'avoir à quitter Guebwiller et de rentrer immédiatement en France.

Cette mesure arbitraire aurait été prise à la suite de l'option pour la nationalité française du troisième fils de M. Schlumberger, option qui, paraît-il, aurait exaspéré les Allemands.

Incendie d'un château

Dijon, 1er Janvier. — Le château de Crépan, commune de Prusy, nouvellement bâti par M. le comte de Coissé-Brissac, vient d'être complètement détruit par un incendie.

Le feu a pris naissance au deuxième étage, dans la chambre de domestique, et s'est propagé avec une telle rapidité que seul le mobilier du cabinet du comte a pu être sauvé. Tout le reste, meubles, portraits de famille, effets d'habillements des châtelains et des domestiques a été détruit.

Du château neuf, il ne reste que quatre murs. *Cet édifice*, construit en 1869, avait coûté 120,000 francs.

L'incendie était tel qu'on a dû se borner à préserver le vieux château et les immeubles voisins.

Outre la valeur du bâtiment, les pertes mobilières sont évaluées à 110.000 fr.

Il paraît que l'incendie a été occasionné par des charbons qui auraient roulé sur le plancher en l'absence d'une domestique.

Un aubergiste d'un village voisin de l'incendie M. Prieur à Massigny, s'aperçut que le feu allait se propager avec une telle rapidité que seul le mobilier du cabinet du comte a pu être sauvé. Tout le reste, meubles, portraits de famille, effets d'habillements des châtelains et des domestiques a été détruit.

Du château neuf, il ne reste que quatre murs. *Cet édifice*, construit en 1869, avait coûté 120,000 francs.

L'incendie était tel qu'on a dû se borner à préserver le vieux château et les immeubles voisins.

Outre la valeur du bâtiment, les pertes mobilières sont évaluées à 110.000 fr.

Il paraît que l'incendie a été occasionné par des charbons qui auraient roulé sur le plancher en l'absence d'une domestique.

Un aubergiste d'un village voisin de l'incendie M. Prieur à Massigny, s'aperçut que le feu allait se propager avec une telle rapidité que seul le mobilier du cabinet du comte a pu être sauvé. Tout le reste, meubles, portraits de famille, effets d'habillements des châtelains et des domestiques a été détruit.

UN DRAME D'AMOUR

Nice, 1er janvier. — Le tribunal correctionnel de notre ville a jugé aujourd'hui une affaire qui a fait grand bruit en Allemagne.

Le 15 novembre dernier, M. Sharmann, le peintre, apprit que sa femme, une très jolie blonde de dix-huit ans, se trouvait dans un hôtel de Nice en compagnie de son amant, le comte de Montgeias, qui, d'après un témoin, serait tout simplement fils d'un fermier de Mauriès.

Il se rendit à l'hôtel et après une explication orageuse, s'armant d'un revolver et fit un feu sur M. de Montgeias qui fut atteint au côté gauche.

A l'audience, l'attitude de M. Schurmann a été correcte. Le comte de Montgeias prétend que Schurmann était venu avec l'intention formelle de le tuer.

Après une habile plaidoirie de Me Gasin, le tribunal a condamné M. Schurmann à six mois de prison.